



M A R L Y

Marché 2020-07 AVENANT N°3

1- Marché

Acheteur : Groupement de commandes Commune et CCAS de Marly,
dont la commune de Marly est le coordonnateur
Marché : n°2020-07-00 - Fourniture et livraison de produits d'entretien
Forme et montant : accord-cadre à bons de commande avec maximum : 15 000,00 € HT (18 000,00 € TTC)
Notifié le : 1^{er} juillet 2020
Suivi par : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Services Techniques - Bâtiments
LE MAIRE
Attributaire : VERT NET (Titulaire)
4 Rue Gaston Ramon - 57050 METZ

ENTRE LES SOUSSIGNES :

COMMUNE DE MARLY

Agissant en qualité de coordonnateur du Groupement de commandes Commune et CCAS de Marly
Hôtel de ville
8 Rue des Ecoles - BP 30002
57151 MARLY CEDEX

d'une part, et VERT NET d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

2- Objet de l'avenant

Article 1.

Cet avenant a pour objet l'augmentation du montant maximum du marché pour la 3^{ème} période du marché, allant du 01/07/2022 au 30/06/2023 et de valider un nouveau bordereau de prix.

Au vu des circonstances exceptionnelles induites par la guerre en Ukraine, entraînant des augmentations imprévisibles des prix des matières premières, le nouveau bordereau de prix unitaires modificatif est accepté, les prix ayant été ajustés par référence aux tarifs du titulaire, à effet immédiat.

Par voie de conséquence, du fait de l'augmentation tarifaire, le présent avenant porte sur une augmentation de 10% du montant maximum du marché.

Le montant maximum initial du marché était de 15 000,00 € HT. Le montant total du présent avenant s'élève à 1 500,00 € HT, ce qui porte le montant maximum du marché à 16 500,00 € HT, soit une augmentation de 10% par rapport au montant initial réparti de la façon suivante :

Ville Fleurie



Hôtel de ville • 8 rue des Ecoles • BP 30002 • 57151 Marly cedex
Tél. : 03 87 63 23 38 • Fax : 03 87 56 07 10 • E-mail : info@marly57.fr • www.marly57.fr

Répartition de l'avenant (en €)

Éléments détaillés	Augmentation	TVA	Montant initial HT	Montant initial TTC	Montant avenant HT	Montant avenant TTC	Montant après avenant HT	Montant après avenant TTC
Part VILLE	10%	20%	12 000,00	14 400,00	1 200,00	1 440,00	13 200,00	15 840,00
Part CCAS	10%	20%	3 000,00	3 600,00	300,00	360,00	3 300,00	3 960,00
Total marché	10%		15 000,00	18 000,00	1 500,00	1 800,00	16 500,00	19 800,00

Article 2. Toutes les clauses et conditions du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

3- Historique des modifications antérieures

N°	Objet	Notification
1	Avenant : Augmentation du montant maximum du marché pour la 1ère période allant du 01/07/2020 au 30/06/2021, suite à des circonstances exceptionnelles imprévues, liées à la pandémie de COVID 19	26/11/2020
2	Avenant : Augmentation du montant maximum du marché pour la 2e période, allant du 01/07/2021 au 30/06/2022, du fait de circonstances exceptionnelles imprévues.	22/04/2021

A Metz, le 29/06/22

Pour le Titulaire,
Qualité du signataire
co.gérant

Nom du signataire
RIBEILLO Pierre

VERT'NET
ZONE DES DEUX FONTAINES
4, rue Gaston Ramon - BP 6236
57000 METZ CEDEX
Tél. 03 87 32 93 97 - Fax. 03 87 32 95 74
RCS METZ 388 229 965 00024



A MARLY, le 07 JUL., 2022

Pour le représentant du pouvoir
adjudicateur
Le Maire,

Thierry HORY